



## Nouvelles réglementations et dispositifs d'aide à l'emploi pour les associations et structures artistiques et culturelles de l'ESS

**Mercredi 29 novembre (9h30-17h30)**

Marseille, MCE production ([ici](#))

**Organisateurs : La FAMDT et L'UFISC en partenariat avec Opale-DLA, le PAM et MCE productions (hôte d'accueil)**

Les associations et autres structures culturelles de l'économie sociale et solidaire ont besoin de consolider la diversité de leurs activités et de leurs emplois dans un contexte de fortes mutations économiques, territoriales et réglementaires.

Ces entreprises partagent le fait d'un entrepreneuriat collectif et citoyen<sup>1</sup>. Qu'elles soient sous forme d'association, de coopérative (SCIC, SCOP, CAE), société commerciale à buts autres que lucratifs, elles ont en commun une structuration d'activité dirigée vers l'utilité sociale et des modèles économiques hybridés, d'entreprises de personnes plutôt que de capital<sup>2</sup>. De fait, la personne humaine et l'emploi dans ses différentes formes est au cœur de leurs modèles socio-économiques, souvent à caractère artisanal<sup>3</sup>.

Dans le champ de l'économie solidaire, le choix est celui d'une structuration des entreprises qui passe par plus de collectif et plus de coopération. Les acteurs tentent ainsi de renforcer la diversité des initiatives, l'implication des personnes, une meilleure qualité de l'emploi et des protections. Leurs démarches se fondent sur des pratiques spécifiques qui tendent à faire coopérer les personnes qui composent les gouvernances, les équipes salariées, les contributeurs bénévoles, les usagers... Elles développent pour cela des formes multiples d'organisation collective. Or ces structures artistiques et culturelles s'inscrivent, parfois difficilement au vu de leurs spécificités, dans un environnement professionnel à la fois complexe et en évolution.

Entre expérimentations et outils structurants, des moyens d'accompagnement émergent (même s'ils restent souvent trop modestes). **Les structures doivent pouvoir prendre en main les dispositifs d'aide à l'emploi, avec en particulier les neuf mesures du**

<sup>1</sup> Voir la lettre ouverte de l'UFISC à Mme PELLERIN, ministre de la culture et de la communication sur l'entreprendre culturel collectif et citoyen : <http://www.ufisc.org/item/227-lettre-ouverte-a-madame-la-ministre-de-la-culture.html>

<sup>2</sup> Le Manifeste "Pour une autre économie de l'art et de la culture" : <http://www.ufisc.org/l-ufisc/manifeste.html>

<sup>3</sup> Des emplois pour créer du Commun, Article de Luc de Larminat : [http://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2015\\_article\\_jurisart\\_num29.pdf](http://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2015_article_jurisart_num29.pdf)



**FONPEPS dans le champ du spectacle, pour favoriser le développement des emplois d'utilité sociale et de conditions de travail de qualité dans les territoires.** De même, elles doivent pouvoir comprendre l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en cours (Loi Travail, loi LCAP, Loi ESS, règles de l'intermittence, mobilité des artistes, etc...) et leurs impacts sur leur organisation. Ensemble, elles pourront réfléchir et se saisir des enjeux afin de faire valoir leur spécificités d'entreprises collectives.

C'est pourquoi La FAMDT, l'UFISC et Opale-CRDLA culture souhaitent proposer un temps de formation « *Nouvelles réglementations et dispositifs d'aide à l'emploi* » le 29 novembre prochain à MCE production

Cette formation est proposée en lien en tant qu'hôte d'accueil par MCE production « musique, conte, Etc.. », adhérent de la FAMDT. Cette formation est soutenue par le dispositif de formation des bénévoles associatifs (FDVA) du Ministère de la vie associative.

## Objectifs généraux

La formation proposée vise à :

- Eclairer les responsables et équipes des structures sur les situations d'emplois dans le champ culturel et sur les évolutions du cadre normatif à appliquer, en particulier dans le champ du spectacle vivant et enregistré.
- Permettre une appropriation des dispositifs d'aide à l'emploi pour les structures artistiques et culturelles et notamment une meilleure prise en main du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).
- Favoriser l'appréhension des problématiques et perspectives relatives aux conditions de développement et d'amélioration de l'emploi au sein des TPE de l'ESS
- Renforcer les pratiques de coopération des acteurs pour permettre de consolider les emplois par l'échange d'expériences, d'outils et de méthodologies.

## Objectifs pédagogiques

Il s'agira de permettre aux participants de :

- Connaître les grandes caractéristiques de l'emploi culturel et se situer en tant qu'initiatives à buts autres que lucratifs ;
- Etre informé des évolutions réglementaires récentes qui touchent la responsabilité employeur dans les structures artistiques et culturelles de l'ESS ;
- Connaître et pouvoir utiliser les dispositifs actuels d'aide à l'emploi et en particulier les neuf mesures du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) ;
- Mettre en perspective des possibilités d'évolutions des pratiques qui favorisent la consolidation des emplois ;



- Echanger sur les expériences concrètes coopératives et associatives de coopération et de consolidation de l'emploi et repérer les dynamiques / freins à leur mise en œuvre ;
- Identifier les convergences et collaborations à développer avec les acteurs de l'ESS et les partenaires publics aux différentes échelles territoriales

## Description de l'action : Formation sur un jour

Cette formation prendra la forme de temps pléniers permettant des apports théoriques et d'échanges sur les analyses, des temps de partage d'expériences et de questionnements individualisés ainsi que des discussions collectives pour identifier les besoins et réponses apportées par les acteurs et les perspectives de chantiers communs. Cette formation s'inscrit dans une démarche de formation-action visant une implication des participants, une participation active pour une construction collective des perspectives. Bien que la formation soit de dimension nationale, il sera proposé une lecture plus spécifique de la situation et des problématiques de la région Paca, comme appui aux réflexions. Un dossier documentaire sera proposé en appui de la formation.

### **9h00 : Accueil et café**

### **9h30-10h00 : Introduction à la formation**

- Contexte, objectifs, déroulé, participants

### **10h00 - 13h00 : repères sur l'emploi et usages des aides à l'emploi dans le champ culturel**

- Repères chiffrés sur les entreprises et l'emploi dans la culture
- Enjeux de l'évolution des conditions d'emploi
- Actualité des contrats aidés (CUI-CAE, contrats d'avenir...)
- Présentation du Fonpeps et de ses neuf mesures (contexte et objectifs, dispositifs, questions / réponses sur les modalités d'application)
- Eclairage sur d'autres dispositifs d'aide à l'emploi

*Questions – réponses, échanges d'expériences et perspectives (enjeux, préconisations)*

### **14h00 – 16h00 : reconsidérer la coopération dans le travail pour améliorer les conditions de l'emploi ?**

- Enjeux de la coopération dans le travail et reconsidération des dimensions de la qualité d'emploi dans les entreprises culturelles d'économie solidaire.
- Témoignages d'organisation collective par les acteurs
- Présentation de structurations juridiques possibles, outillages et accompagnements.

### **16h00 – 17h00 : Vers une nouvelle approche de la consolidation des emplois dans les entreprises collectives culturelles : quelles perspectives ? quels accompagnements ?**



## Intervenants

- Patricia COLER, déléguée générale de l'UFISC, membre du bureau du CNPS.
- Luc de LARMINAT, Directeur de l'Association Opale / CRDLA culture.

### Avec les contributions et témoignages pressentis :

- De partenaires de l'ESS (Mouvement pour l'Economie Solidaire, CRESS, expériences de groupements d'employeurs ...)
- La région PACA / ARCADE
- De plusieurs expériences artistiques et culturelles de l'ESS.

## Bénéficiaires

Les bénévoles et équipes des associations adhérentes à la FAMDT, des réseaux adhérents de l'UFISC, des acteurs de l'ESS repérés par le DLA et la CRESS. Des représentants et bénévoles de fédérations associatives partenaires pourront être associés s'il reste des disponibilités. 20 à 25 personnes de l'ensemble du territoire national pourront participer à la formation.

## Informations Pratiques

- Inscription : Gratuit sur inscription (dans la limite des places disponibles) - Formulaire à remplir [en ligne ici](#)
- Lieu de la formation : Association MCE Productions - 5 Rue Meolan et du Père Blaize, 13001 Marseille [leolienne-marseille.fr](http://leolienne-marseille.fr) / 04 91 37 86 89
- Contacts et informations sur la formation : Alban COGREL ([alban.cogrel@famdt.com](mailto:alban.cogrel@famdt.com)) / Bernard Guinard ([bernardguinard@famdt.com](mailto:bernardguinard@famdt.com)) et Patricia COGREL ([ufisc.coordination@gmail.com](mailto:ufisc.coordination@gmail.com))
- Repas à prévoir sur place de 15 euros (en cas d'inscription et de non-participation à la formation, le repas sera facturé)